

**Communauté d'Agglomération
de Pau Pyrénées**

*Le compte-rendu de séance
a été affiché le : 23 décembre 2016*

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 9 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 53

Étaient présents :

M. François BAYROU , Mme Monique SEMAVOINE , Mme Annie HILD , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , M. André ARRIBES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Jean-Yves LALANNE , M. Christian LAINE , Mme Gwendoline ISAAC-LAVIGNE (suppléante de M. Pascal MORA), Mme Sylvie ZEROUAL (suppléante de M. Jean-Claude BOURIAT), M. Michel PLISSONNEAU , M. Gérard GUILLAUME , Mme Josy POUEYTO , M. Marc CABANE , Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Pascal BONIFACE , M. Jean-Louis PERES , M. Jean-Paul BRIN , Mme Marylis VAN DAELE , M. Philippe COY , Mme Corinne TISNERAT , Mme Martine BIGNALET , M. Arnaud JACOTTIN , Mme Véronique DEHOS , M. Patrick CLERIS , Mme Josiane MANUEL , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Joël GRATACOS , Mme Patricia GARCIA , M. Jean LACOSTE , Mme Pauline ROY , M. Régis LAURAND , M. Thibault CHENEVIÈRE , Mme Marie-Laure MESTELAN , Mme Geneviève PEDEUTOUR , M. Pascal GIRAUD , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , M. Michel CAPERAN , Mme Nathalie LARRADET , M. André DUCHATEAU , Mme Charline CLAVEAU ABBADIE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Odile DENIS (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. CLERIS), Mme Florence THIEUX- MORA (pouvoir à Mme LIPSOS-SALLENAVE), Mme Catherine BIASON (pouvoir à M. COY), Mme Nejia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme POUEYTO), Mme Anne CASTERA (pouvoir à M. BONIFACE), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. SAUBATTE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

**N° 18 POURSUITE DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT
LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE LONS PAR
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU PYRÉNÉES**

Rapporteur : M. BRIN

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 septembre 2015, la commune de Lons a décidé de prescrire la révision de son règlement local de publicité. La révision de ce règlement local de publicité de 1987 a pour objectif de mettre en place un nouveau règlement local de publicité en cohérence avec le cadre juridique de la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II » et des évolutions urbaines de la commune.

L'élaboration du règlement local de publicité est une compétence liée à la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », qui par arrêté préfectoral du 4 décembre 2015 a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Depuis cette date, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées est, par conséquent, seule compétente en matière d'élaboration de règlement local de publicité.

En vertu de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme « l'établissement de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous ses actes et délibérations afférents à la procédure engagée ».

Par délibération n°16/18072016 en date du 18 juillet 2016, la commune de Lons a donné son accord à la poursuite par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées de la révision de son règlement local de publicité.

Au regard de l'intérêt que présente pour la Ville de Lons de réviser son règlement local de publicité en termes d'attractivité, de qualité de ses paysages et de son cadre de vie, il est proposé que la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées poursuive, en cohérence et préfiguration de son futur RLPi, la démarche engagée par la Ville de Lons.

Une charte précisant les modalités d'intervention tant sur le plan technique qu'administratif entre les services de la commune de Lons et ceux de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées sera approuvée lors d'un prochain Conseil communautaire.

Après consultation du bureau du 1er décembre 2016, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. décider de poursuivre la procédure de révision du règlement local de publicité de la commune de Lons ;**
- 2. autoriser Monsieur le Président à prendre et signer toutes les mesures, actes, documents, délibérations nécessaires à la poursuite de la procédure de révision du règlement local de publicité de la commune de Lons par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées ;**
- 3. imputer les dépenses correspondantes au chapitre 011, fonction 820, article 617, code gestionnaire 13-A du budget de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

**Le Président
François BAYROU**